

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS :	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 25.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi

à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces : Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES :
suissses 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

A nos abonnés

Les prix d'abonnement pour 1934 sont fixés comme suit :

	Six mois	Un an	
Suisse	7.05	14.05	(francs suisses)
Etranger	13.—	26.—	»

Les abonnés de Suisse voudront bien renouveler à temps leur abonnement pour l'année 1934, en versant au compte de chèques postaux IV b 426 le montant de leur abonnement au moyen du bulletin de versement annexé au présent numéro.

Quant aux abonnés de l'Etranger, nous les prions de s'acquitter le plus vite possible du montant de leur nouvel abonnement, pour éviter une interruption dans le service de distribution du journal. Pour ceux domiciliés dans les pays ayant adhéré à la Convention de Washington, nous leur rappelons que le paiement peut s'effectuer par mandat international auprès des bureaux de poste, avec une notable économie de frais. Les abonnés domiciliés dans les autres pays, voudront bien nous faire parvenir le montant soit par chèque sur la Suisse, soit par l'intermédiaire d'un de leurs clients ou fournisseurs suisses.

Ce mode de faire est de beaucoup préférable en raison des pertes de change, des frais élevés de recouvrement, de l'impossibilité même de prendre remboursement.

Nous prions instamment nos abonnés à vouloir bien payer leur abonnement avant le 31 Décembre 1933; passé cette date les remboursements seront mis à la poste.

Le coût de la crise économique

Il n'y a que les Allemands pour analyser numériquement les situations morales ou matérielles qui échappent, ordinairement, à la statistique.

Un ressortissant du Reich, réfugié à Paris, dont le nom est connu dans les milieux scientifiques, Woytinsky, publie, dans un quotidien qu'il a intitulé « Neues Tagebuch », un calcul du plus haut intérêt: ce que la crise a coûté au monde.

Il fallait s'attendre, d'emblée, à des chiffres astronomiques. En fait, Woytinsky arrive à 1,000 milliards de francs suisses. C'est le total des pertes subies par le monde, dès le début de la dépression et jusqu'à aujourd'hui.

Il a basé ses considérations, en premier lieu, sur la diminution de la production en objets matériels, comme il le dit, soit en marchandises. Il tient compte, ensuite, d'une autre diminution, celle des services divers, la distribution, les transports, etc., qui sont la conséquence directe de la réduction de la production. Il va de soi que toutes ces valeurs ont été calculées au prix d'avant la crise, de 1929.

Voici l'addition qu'il présente. Perte nette de la production industrielle, au minimum 475 milliards, au maximum 500. Diminution de la production des matières premières, chiffres correspondants de 75 à

100 milliards. Réduction dans la distribution et les transports, de 150 à 200 milliards. Le total doit être, approximativement, de 700 à 800 milliards. Il est entendu qu'il s'agit de francs-or.

Bien qu'on soit, déjà, dans les grands nombres, ceux-ci sont, paraît-il, encore insuffisants! Ils ne comprennent, en effet, que le processus de la production, et s'arrêtent, net, à la sortie des ateliers. Les frais de distribution jusqu'au consommateur n'ont pas encore été évalués. La réduction globale de ce fait, ascende, sans aucun doute, à quelque 200 ou 250 milliards.

Force est donc bien de conclure que la perte totale, du fait de la crise, arrêtée à l'heure présente, s'établit aux environs de 1,000 milliards.

Peut-on ressentir, vraiment, l'énormité de ce montant? La réponse ne saurait être que négative. Woytinsky, qui veut, toutefois, la faire saisir, donne, à ce propos, quelques comparaisons frappantes.

Il s'adresse, tout d'abord, à la production de l'or. Le métal précieux extrait dans le monde entier, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours, représente une valeur de 125 milliards, environ. Il n'a fallu que quatre années de désordre économique pour que notre pauvre humanité ait subi une perte huit fois plus forte.

On peut, encore, prendre en bloc, toute la production minière mondiale, or compris, mais également argent, charbon, tous les métaux utiles ou communs, et même les produits minéraux qui sont à la base de l'industrie chimique et de la construction. Leur production globale était évaluée, avant la guerre, à 25 milliards par an. Chaque année, la crise a englouti dix fois cette production. Depuis quatre ans qu'elle dure, c'est le travail minier de deux générations qu'elle a anéanti.

La valeur totale des chemins de fer en circulation sur le globe, y compris matériel roulant et toutes les stations, a été aussi indiqué, puisque tout se chiffre, maintenant. Il s'agirait d'environ 300 milliards. Qu'on y ajoute la valeur des ports, leurs installations, les canaux et autres voies de communication intérieure par eau, c'est-à-dire une somme d'environ 125 milliards. La perte corrélative à la crise dépasserait, ainsi, le double de celle que provoqueraient un séisme dévastateur et universel, ou, encore, un nouveau déluge.

Le commerce international, en 1929, atteignait, en valeur, 150 milliards, approximativement. Avec l'imagination dont nous avons fait preuve, nous pouvons susciter, maintenant, un incendie formidable, qui ne laisse pas intact un seul sac de blé, une tonne de charbon, une balle de coton. Malgré ce fléau sans précédent, le monde n'aurait encore perdu qu'un septième seulement de ce que la crise nous a déjà coûté.

Comme au cirque, voici plus fort encore. On a répété que la crise actuelle est aussi désastreuse qu'une guerre. Est-on sûr qu'on ne soit pas resté en ça de la réalité?

Woytinsky, qui, — on le voit bien — s'est fait une spécialité de cette sorte d'évaluations, avait déjà calculé, antérieurement, le coût des hostilités mon-

diales. Une première addition l'avait amené, également, à 1,000 milliards. La crise n'aurait donc fait que doubler la guerre. Ce n'était déjà pas mal. Mais, en revoyant ces chiffres, notre statisticien a dû réduire le total 1914-18 de 150 milliards pour tenir compte de doubles emplois dans le calcul. De toutes façons, en prenant en considération les changements survenus dans la valeur d'achat de l'or, la crise économique, à la fin de cette année-ci, aura coûté à nous autres pauvres hommes, autant, en tous cas, que la plus grande catastrophe, sans contredit, vécue jusqu'ici par l'humanité.

Où Woytinsky n'arrive pas, ce que la statistique ne dira jamais, pas plus pour la crise que pour la guerre ou pour tout autre événement, c'est le prix de la dévastation morale et spirituelle consécutive à la crise, l'influence qu'elle a exercé sur les esprits de deux milliards d'humains. Quels chiffres exprimeraient, jamais, la misère et le désespoir? Quatre ans d'existence vécue en marge de l'activité économique ou sociale ou dans l'anxiété au sujet du lendemain ne laisseraient-ils point de traces aussi profondes et tout aussi dangereuses pour l'âme humaine que les quatre années passées dans les tranchées et sous la mitraille?

Les hommes ont jugé bon, devant la crise, de se retrancher dans un nationalisme économique chaque jour plus étroit. Qu'ils se rappellent du coût de la crise jusqu'à maintenant et qu'ils reviennent, dans une saine solidarité, à une meilleure compréhension de l'excellence des relations économiques internationales.

Ch. B.

La B. I. B. O. A. et les questions horlogères

Le compte-rendu des délibérations sur le 4e Congrès International des Associations de fabricants grossistes et détaillants de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie et argenterie, tenu à Rome, les 5, 6 et 7 mai 1933 vient de nous parvenir.

Parmi les objets inscrits à l'ordre du jour de cette manifestation figurent trois points qui sont de nature à intéresser plus spécialement l'industrie horlogère; il s'agit du plaqué or, des relations horlogères avec la BIBOA et, enfin, de la concurrence déloyale.

I. PLAQUÉ OR

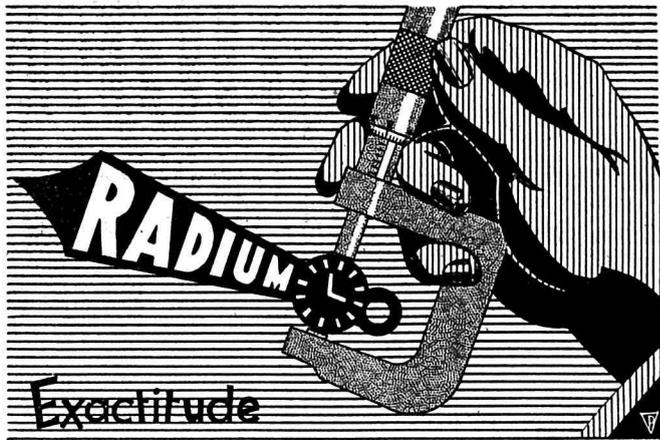
M. Gustave Brandt, président de la Commission spéciale chargée d'étudier la question, présente un intéressant rapport que nous résumerons comme suit:

Suivant le désir exprimé au Congrès de Londres, un questionnaire a été expédié à 85 associations, dans 36 pays différents; 28 réponses provenant de 9 pays ont été reçues.

Après l'examen de ces réponses, la Commission a envisagé qu'elle ne pouvait être juge de la valeur respective des différents procédés employés pour recouvrir d'or les métaux communs et qu'elle devait se borner, comme déjà prévu à la conférence de la Haye, du 27 mai 1929, à préciser l'usage des termes à employer pour dénommer les ouvrages en métal commun recouverts d'or et éviter, à ce sujet, toute confusion.

Le Congrès de Londres avait admis la définition suivante:

« A. Les termes « doublé », « plaqué », « laminé », « gold filled », « rolled gold », seront appliqués seu-



L'exactitude

est devenue notre seconde nature. Ce fait se vérifie chaque jour. Tout ce qui sort de nos ateliers, aiguilles et cadrans lumineux, vous en donne la preuve. Le service „MONYCO“ est fait pour vous et vient à vous.

Service „MONYCO“,
garnissage de radium
prompt, soigné,
conscientieux, aux
plus justes prix.

L. MONNIER & C^o
LA CHAUX-DE-FONDS

Télép. 22.438 Tourelles 38

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses :
MERZ & BENTELI, BERNE (BUMPLIZ)

Mouvements baguette

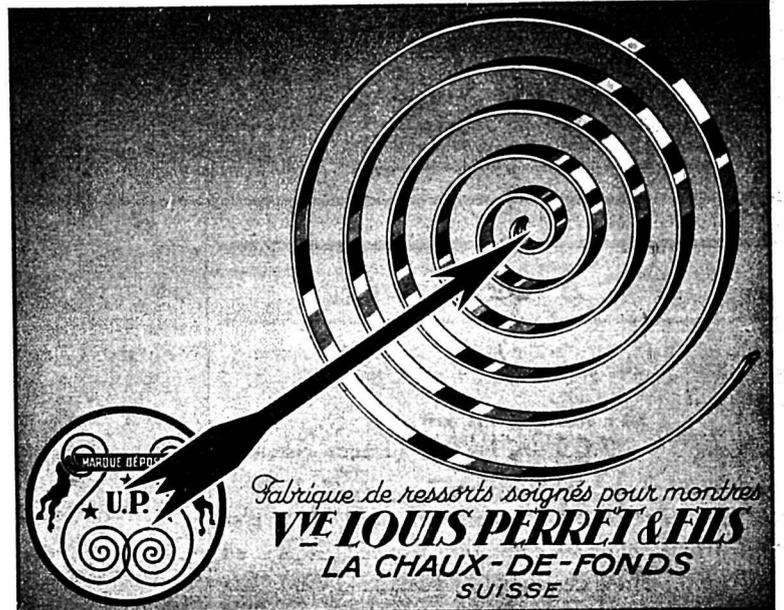
3 et 4¹/₄ Eta, 3³/₄ Fontainemelon, 4¹/₄ et 4³/₄ Peseux, 6³/₄ Aurore, 8¹/₂-12¹/₂
F. H. F. plats, ainsi que tous mouvements ronds et de forme, de 4³/₄ à 9³/₄,
en qualité soignée sont fournis par

BENOIT FRÈRES

Téléphone 22.735

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Parc 128



Les Machines à lapider les facettes de précision

sont construits par

LIENHARD & Cie
La Chaux-de-Fonds

GROSSISTES!

Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf
Véritable „Louis Roskopf S. A.“
„Petit Fils Roskopf“ et „Roskopf Enkel“
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19¹/₂, lépine et savonnette
haut. 22 et 26 douzièmes.

Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 8³/₄ et 10¹/₂, ancre, 7, 10 et 15 pierres,
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes :

8³/₄ et 10¹/₂ ancre — 16 à 19¹/₂ ancre, 22/12 et 26/12 —

16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19¹/₂/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,
seconde au centre, avec et sans stop

Heures sautantes; automates; façon 8 jours.

Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes

Montres à clefs, à vis, chemin de fer

Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs
Porte-Echappements Roskopf et ancre
Etude et entreprise de calibres réservés
etc., etc.

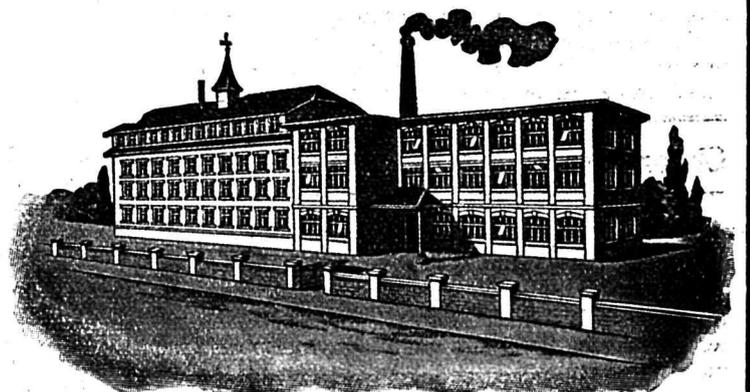
(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C^o S. A.)
à RECONVILIER (Suisse)



Toutes les formes les plus modernes en calottes 8³/₄ et 10¹/₂



Etablissement fondé en 1902

lement aux articles composés d'un métal commun recouvert d'une plaque ou de plaques d'or, lesquelles sont appliquées mécaniquement par le procédé de la presse à chaud et laminage.

« B. Les termes « galvanique », « doré », vergoldet », « gilt », « gold cased », « gold shell », « doré au feu », « doré au mercure », seront appliqués seulement aux articles fabriqués d'un métal commun et recouvert d'un dépôt d'or fin, ou à un autre titre par les procédés électriques ou chimiques. »

La Commission, ensuite des réponses reçues, propose de fixer à 9 carats minimum le titre pour l'or à employer pour le plaqué.

Le Congrès confirma les résolutions ci-dessus pour la définition du plaqué et confirme avec certains amendements, les résolutions prises au Congrès de Londres.

Poinçons pour les articles en métal commun recouverts d'or.

A) Tous les articles fabriqués en conformité de la clause A de la définition adoptée, devront porter un poinçon carré.

B) Tous les articles fabriqués en conformité avec la clause B de la définition adoptée, devront porter un poinçon rond.

C) Tous les articles recouverts d'or, fabriqués par quelque procédé que ce soit, devront aussi être poinçonnés avec un poinçon de maître permettant d'identifier la fabrique de cet article, poinçon devant être rendu obligatoire.

Différence entre articles recouverts d'or et articles en or.

Pour éviter que le public puisse confondre des articles en métal commun recouverts d'or avec des articles en or,

Le Congrès décide:

a) que les articles fabriqués en métal commun recouverts d'or, ne doivent porter aucune marque indiquant le titre de l'or employé;

b) que le mot « or », quand il est compris dans une inscription avec laquelle les articles en métal commun recouverts d'or sont marqués, ne doit jamais être séparé du mot « doublé » ou « plaqué », ou de tout autre terme similaire, et ne doit jamais être insculpé en lettres d'une dimension plus grande que les dits termes « plaqué », « doublé » ou autres;

c) que sous les réserves prévues sous chiffre b, il est permis d'employer le mot « or » en liaison avec le mot « plaqué » ou « doublé » ou tout autre terme adopté.

Titre minimum.

Le Congrès décide: que le minimum pour l'or employé à couvrir d'or le métal commun, doit être d'au moins 9 carats.

Garantie.

Le Congrès décide: que nos Associations interdisent tout maintien de garanties de durée sur les articles recouverts d'or d'après le premier janvier 1935 et préconise, dès à présent, pour les articles en question, l'adjonction de l'indication de l'épaisseur de la couche d'or.

Législation.

Le Congrès décide: que l'on ne doit avoir recours à la législation que pour ce qui est de la définition des articles recouverts d'or et pour ce qui est de l'interdiction de vendre, en utilisant ces définitions, des articles qui ne seraient pas conformes à celles-ci.

Toute autre réglementation devrait être imposée par décisions de nos Associations, qui devraient faire de leur mieux pour les faire appliquer.

Application des résolutions prises.

Le Congrès donne décharge à la Commission nommée à Londres pour la mission accomplie, et charge son Bureau de poursuivre, soit directement, soit par l'intermédiaire des Associations locales, l'application des résolutions prises.

Ainsi que M. Gustave Brandt l'a fait remarquer avec beaucoup de raison, certaines des résolutions votées sont contraires à la législation et à la jurisprudence de la Suisse. Il ne sera pas possible, en conséquence, de les appliquer chez nous.

Chronique des Associations patronales

Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie.

L'assemblée générale de cette association aura lieu le vendredi 22 décembre 1933, à 14 1/2 heures, dans les locaux de l'Hôtel Elite, à Bienne, avec l'ordre du jour statutaire.

Association cantonale bernoise des branches annexes de l'horlogerie.

L'assemblée générale de cette association aura lieu le mardi 19 décembre 1933, à 14 1/2 heures, dans les locaux de l'Hôtel Elite, à Bienne, avec l'ordre du jour statutaire.

Union des Branches annexes de l'Horlogerie.

Le Comité central de l'Union des Branches annexes de l'horlogerie (Ubah) a tenu séance le 6 courant, à l'Hôtel Elite, Bienne.

Après avoir liquidé un certain nombre de questions administratives, il examina la situation actuelle de la réorganisation horlogère, les résultats acquis et les diverses questions à l'étude en ce moment.

La solution de ces problèmes paraît simple, dans l'ensemble. Mais, lorsqu'on les examine sous l'angle des réalisations pratiques, on doit tenir compte des situations de fait, et leur exécution en est parfois difficile. Les plus belles solutions théoriques sont souvent irréalisables en présence des réalités subjectives auxquelles les industriels horlogers doivent faire face aujourd'hui.

Le premier de ces problèmes, celui qui préoccupe les organisations horlogères au premier chef, est celui du chablonnage. Les conventions horlogères en vigueur ont limité le chablonnage autorisé à un contingent pour l'Allemagne, contingent qu'il n'était pas possible de supprimer — comme d'aucuns l'ont désiré — sans faire le jeu de la concurrence étrangère. Ce contingent n'a d'ailleurs jamais été utilisé en plein. La question du chablonnage provenant de maisons dissidentes, non affiliées aux organisations conventionnelles, est un problème subsidiaire que les organisations ont étudié pour lui-même, les moyens envisagés pour en diminuer l'importance ayant d'ailleurs déjà été partiellement mis en action.

Un autre point qui fait l'objet de l'étude des organisations horlogères est celui de la limitation de l'exportation des mouvements nus, et le développement de celui des montres complètes. Depuis plusieurs années déjà, ce problème fort compliqué est à l'étude. Pour divers pays, la possibilité de n'exporter que des montres complètes est complètement exclue, non pas ensuite de la politique de vente des exportateurs suisses, mais par les mesures de défense économique internes prises par certains gouvernements étrangers; en particulier, citons les tarifs douaniers très élevés protégeant la fabrication indigène de la boîte de montre.

Nos organisations ont cependant mis sur pied un projet complet cherchant à développer l'exportation de la montre complète, projet qui sera appelé à être discuté à brève échéance, son application pratique étant réalisable sans délai.

Les organisations horlogères ont étudié également la question de la limitation de l'exportation des machines spécifiquement horlogères. Chacun sait qu'une solution a été donnée à ce problème, sous la forme d'un décret pris par le Conseil Fédéral frappant d'un droit de sortie l'exportation de ces machines, usagées et neuves.

Un des problèmes les plus délicats que pose la situation actuelle, et qui fit également l'objet des délibérations du Comité central de l'Ubah à cette séance, est celui de l'abus du travail à domicile, qu'on constate aujourd'hui dans l'industrie horlogère.

La crise persistante, les chiffres d'affaires qui restent inférieurs au mouvement nécessaire à la marche saine des entreprises, la diminution de la capacité d'achat de la clientèle, tous ces éléments ont amené certaines fabriques à chercher de la main d'œuvre meilleur marché. L'organisation du travail en fabrique et le contrôle des prix de fabrication ayant été poussés à leurs dernières limites, on a cherché la solution du côté du travail à domicile. Cette manière de faire a malheureusement permis à certains fabricants de mettre sur le marché des articles dont les prix défont tout calcul sérieux des prix de revient.

Outre le caractère de concurrence déloyale que peut posséder cette méthode de travail, elle crée une situation de fait qui ne tend rien moins qu'à débiliter dangereusement l'industriel établi. Or, ne l'oublions pas, l'industriel établi, propriétaire d'une usine qui ne se déplace pas selon les besoins du marché du travail, fut pour une grande part le créateur et le conservateur du patrimoine horloger national suisse d'aujourd'hui.

Le travail à domicile, tel qu'il est pratiqué ainsi, peut avoir aussi d'importantes répercussions d'ordre social. Sans conteste, il appartient aux organisations horlogères d'étudier ce problème à la lumière des réglementations existantes, et d'y trouver une solution le plus rapidement possible. En effet, le maintien de ce système de travail est incompatible avec le maintien de la qualité de nos produits horlogers, par les salaires très réduits qu'il implique. Le bon renom de notre horlogerie suisse est en cause.

Des études ont été entreprises par nos organisations, en vue de trouver une solution.

La conclusion que l'on peut tirer de cette intéressante séance du Comité central de l'Ubah est que les fabricants de parties détachées et annexes de la montre, groupés sous l'égide de cette Association, étudient avec le plus grand sérieux, et dans l'intérêt

supérieur du maintien de notre industrie horlogère suisse, les problèmes aigus que pose la situation actuelle.

Les efforts et les sacrifices déjà consentis par eux ont porté des fruits; nous en attendons de meilleurs encore, dans l'esprit de collaboration unanime que dégage cette récente séance du Comité central de l'Ubah, l'une des organisations centrales existant au sein du patronat horloger suisse.

(Communiqué).

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

Situation au 7 décembre 1933

Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 9,498,716.72
Paiements aux exportateurs suisses	» 8,442,074.26
Solde Avoir Suisse	fr. 1,056,642.46
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,834,276.71
Total à compenser	fr. 8,890,919.17
Dernier Bordereau payé No. 4984/2816.	

Grèce.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 1,366,195.80
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,363,146.—
Solde Avoir Suisse	fr. 3,049.80
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,614,226.74
Total à compenser	fr. 2,617,276.54
Derniers Bordereaux payés Nos. 2515/2417/2585.	

Hongrie.

Solde en faveur d'exportateurs suisses	fr. 2,282,275.39
A ajouter:	
Paiements aux exportateurs suisses	» 3,726,852.97
Total à compenser	fr. 6,009,128.36
Dernier Bordereau payé No. 4080/264.	

Roumanie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 10,344,160.65
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 9,095,813.80
Solde Avoir Suisse	fr. 1,248,346.85
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	» 23,331,757.31
Total à compenser	fr. 24,580,104.16
Derniers Bordereaux payés Nos 4481/4475/4819/4730.	

Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 13,460,234.37
Paiements aux exportateurs suisses	» 11,339,742.17
Solde Avoir Suisse	fr. 1,120,492.20
Créances suisses non échues en Yougoslavie	» 2,872,793.80
Total à compenser	fr. 3,993,286.—
Dernier Bordereau payé No. 8971/8060.	

Informations

Avis.

Les maisons

Aubry-Gostely, A., La Chaux-de-Fonds

Blum-Bloch, Adrien, Bâle

Cylinder Watch Co. Ltd., Bienne

Déhon, Jules-Edouard, Les Brenets

Ilova, Genève

Raval, Constant, Porrentruy

Schwarzstein, Maurice, Varsovie, Twarda 18

Schweiggruber, Jules, St-Imier,

sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons

Antimo S. A., Bienne

Gies, M. & Co., Remscheid (Allemagne)

Kotzeff Frères, Sofia,

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

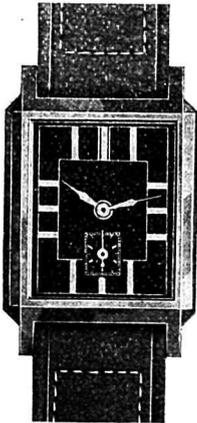
« OCI », Orient Commission Import, Sofia

IEUPZNR GNOIQGUP.

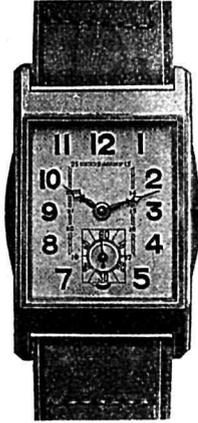
LOUIS LANG S.A., PORRENTRY



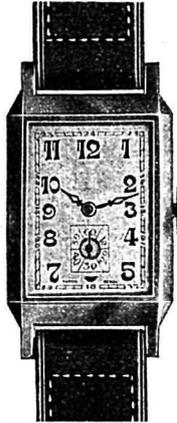
No. 270, 10 1/2 lig.



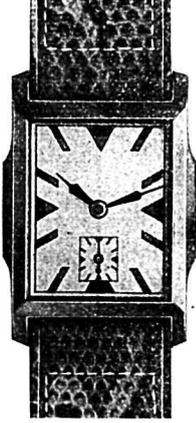
No. 275, 10 1/2 lig.



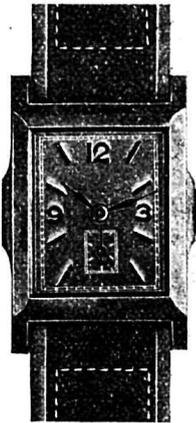
No. 276, 10 1/2 lig.

No. 287, 8 3/4 lig.
et 8 3/4 / 12 lig.

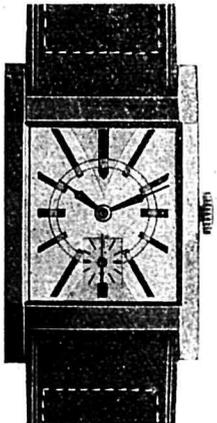
No. 288, 10 1/2 lig.



No. 292, 10 1/2 lig.



No. 300, 10 1/2 lig.



No. 328, 10 1/2 lig.

Quelques modèles des genres que nous exécutons en argent, métal chromé, lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.

**POLDI
HÜTTE**
ZÜRICH 5
LIMMATSTR. 23

ACIER POLDI

**ACIÉRIES
POLDI**
GENÈVE
TERREAUX DU TEMPLE

VIENT DE PARAÎTRE

88^{me} année

1934

76^{me} édition

INDICATEUR DAVOINE

Indicateur général de l'horlogerie suisse et pays limitrophes

Volume de 1000 pages

Recueil d'adresses de cette industrie et des fabricants de bijouterie, de joaillerie de lunetterie, de machines et pièces à musique. — Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des matières d'or et d'argent. — Le tableau des droits de douane avec tous les pays. — Une table alphabétique des Marques de fabrique. — Un vocabulaire français-allemand-anglais. — Des renseignements utiles.

Prix: Suisse, fr. 5.—, autres pays, fr. 6.— suisses.

Editeur: **A. GOGLER Publicité, Société Anonyme**

Rue du Parc 9 ter

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Parc 9 ter

Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)

LAUSANNE **A. Bugnion** **GENÈVE**
2, Grand-Pont 20, rue de la Cité

Dépôts de brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examen sur la qualité des montres. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

Monsieur Bugnion reçoit personnellement, tous les mardis, de 2 à 5 h. à son bureau de La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 18, (téléphone 21.164). Sur demande, rendez-vous sur place pour les autres localités de la région.

SERTISSAGES TOUS CALIBRES ET TOUS GENRES

Ancre et cylindre — Bouchons et fixes

TRAVAIL SOIGNÉ — PIERRES DE QUALITÉ

Demandez mes derniers prix

F. GONSETH-CRIBLEZ, BIENNE

Téléphone 20.79

Rue de la Société, 5

LOUIS GODAT

Spécialité: BIJOUTIER

LAPIDAGES FACETTES GLACIS

TOUS GENRES, TOUS MÉTAUX

POLISSAGE, FINISSAGE BUTTLER, ETC.

Léopold Robert 409

Téléphone 24.483

LA CHAUX-DE-FONDS

Exigez le CHROMAGE

J. ROULET & CIE, BIENNE

Succ. de A. STROHL & Cie

Téléphone 23.77.

6, Chemin de la Champagne.



Une salle pour vos conférences
et un excellent repas

au

Buffet
J. Widmer
Bienne

Vve Henri Butzer FABRIQUE D'ÉTAMPES

MAISON FONDÉE EN 1899

La Chaux-de-Fonds (Suisse) pour tous genres d'industries

Téléphone 21.957

SPÉCIALITÉ:

* **Étampes de boîtes** *

argent, métal, or, bijouterie.

— Nous mettons en garde contre:

Kahane, Josef, Bucarest
Morel, Marc, Mateur (Tunisie)
Nicolini, J., Nice
Palladino, Domenico, Milan.

— *Réhabilitation.*

L'affaire qui a motivé la mise en garde, parue dans la « Fédération Horlogère » du 29 novembre, contre la maison

A. Jaquet & Co., Bienne,

a été régularisée entre-temps.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Pour nos fabricants-exportateurs.

Nous attirons l'attention de nos fabricants d'horlogerie exportateurs sur le tableau de correspondance des paquebots-poste (service des lettres) paraissant à la page 431 du présent numéro.

Douanes

Chine. — Marques d'origine.

Différents points n'ayant pas été précisés suffisamment par les autorités chinoises concernant l'indication d'origine sur les articles importés, des démarches ont été faites, sur la demande de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, par le Consulat général de Suisse à Shanghai; voici l'ensemble des dispositions intéressant l'horlogerie, qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1934, ensuite d'une nouvelle décision du gouvernement chinois:

Marquage des montres et autres articles d'horlogerie importés:

A. *Montres (complètes):*

Insculptation de l'indication d'origine sur le cadran, ou sur la boîte, ou encore sur le mouvement. Dans ce dernier cas, le marquage doit être effectué de manière à être visible immédiatement en ouvrant la montre. L'indication d'origine doit, en outre, être apposée sur l'emballage immédiat et sur l'emballage secondaire, ainsi que sur la caisse d'emballage extérieure.

B. *Pièces détachées de montres:*

La douane chinoise classe les pièces détachées en deux catégories:

1. *Les pièces principales* (main bodies) comprenant:
 - a) les mouvements finis complets;
 - b) les mouvements bruts ou ébauchés;
 - c) les platines, $\frac{3}{4}$ platines et les ponts.

Tous ces articles, lorsqu'ils sont importés séparément, sont soumis au marquage obligatoire. En outre, l'indication d'origine doit être apposée sur l'emballage de l'emballage, ainsi que sur la caisse d'emballage.

2. *Les autres pièces détachées* rentrent dans la catégorie des « petites pièces détachées ». Elles ne sont soumises au marquage que si leurs dimensions ou la matière dont elles sont faites le permettent. Si les dimensions sont insuffisantes, la douane chinoise se contentera du marquage sur l'emballage immédiat, s'il y en a, et sur la boîte d'emballage extérieure.

C. *Langue admise pour l'inscription.*

La douane prescrit la langue chinoise, mais, pour les articles de fabrication suisse, elle autorise, en lieu et place du chinois, l'une des trois langues nationales (français, allemand, italien).

Suivant une communication officieuse, il est probable que l'anglais sera aussi autorisé prochainement, au lieu du chinois ou des langues du pays d'origine, pour le marquage. La confirmation officielle de cette autorisation manque cependant encore.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 1^{er} au 10 décembre 1933, à 137,19 %.

Union sud-africaine.

Marquage des marchandises.

Selon communication du Consulat général de Suisse Johannesburg, les autorités douanières sud-africaines appliqueront, dès le 1^{er} janvier 1934, des mesures qui équivaldront à une interdiction d'importation générale pour toutes celles des marchandises qui

- a) portent une désignation (dénomination) inexacte;
- b) utilisent illégalement une marque de commerce.
- c) portent des imitations en couleur de marques de commerce enregistrées et
- d) utilisent le mot « Registered » pour une marque qui n'est pas enregistrée dans l'Union sud-africaine.

Pour les articles portant la désignation « Registered in Switzerland », il ne sera pas nécessaire de faire enregistrer les marques de commerce dans l'Union. Les articles portant le mot « Registered » seront admis à l'importation seulement lorsque les marques y relatives sont effectivement enregistrées dans l'Union. Il sera donc opportun pour les fabricants suisses de modifier l'inscription « Registered » en celle de « Registered in Switzerland ».

Turquie. — Négociations commerciales.

Un accord commercial provisoire, valable deux mois, a été signé le 4 décembre courant entre la Suisse et la Turquie. Aux termes de cet accord, qui est entré en vigueur le 11 décembre, la Turquie garantit notamment la libre importation à la Suisse pour les marchandises suivantes:

593 Montres de poche et montres-bracelets en boîtes de toute espèce, y compris les bracelets appartenant aux montres, ainsi que les bracelets de rechange non métalliques.

595 C. Penoules, mendiannes, réveils en bois ou en métal simple.

606 Gramophones, phonographes, graphophones. ex 607 Parties d'instruments de musique, accessoires et pièces de rechange:

d) disques et cylindres de gramophones, phonographes et graphophones:

1. Pleins.
2. Vierges.

e) Pointes pour gramophones,

1. en métaux communs.

619 Appareils receveurs et émetteurs de téléphonie et de télégraphie sans fil et leurs accessoires et parties techniques.

Nous ajoutons que le Gouvernement turc s'est engagé envers la Suisse à laisser entrer immédiatement, dès le 11 décembre, les marchandises reprises dans l'accord et qui seraient actuellement en souffrance dans les bureaux de la douane turque.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

29/11/33. — *Paul Quartier* (des Brenets), commerce d'horlogerie, spec. vente de verres incassables, terminage et rhabillage, etc. Bureau: Rue du Stand 65, Bienne.

30/11/33. — *Louis Boos, Fabrique Indina* (L. B., de Couvet), fabrique d'assortiments pour l'horlogerie, La Sagne.

Modifications:

28/11/33. — *Les Fabriques de balanciers réunies*, soc. an., Ponts-de-Marte. Le Cons. adm. est complété par Aaolphe Lennen, de Douane, Georges Perrenoud, de La Sagne, Louis Huguenin, du Locle, sans sign. soc.

30/11/33. — *Rubattel et Weyermann S. A.*, gravure, ciseure, joaillerie, bijouterie, décoration de la montre et fabrication de boîtes de montres or et platine en tous genres, La Chaux-de-Fonds. Georges Ding est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée. La société continue d'être engagée par la sign. indiv. de Frédéric Rubattel, Walter Weyermann et Fritz Flüchiger, administrateurs, et Gottfried Blaser, fondé de pouvoirs (tous déjà inscrits).

4/12/33. — *Albert Cosandier, Sohn, Metall- und Email-Zifferblattfabrik, Solothurn* (Albert Cosandier, fils, fabrique de cadrans métal et email, Soleure), La procuration individuelle est contée à Emma Cosandier née Böhmann.

27/11/33. — *Eterna A. G. Uhrenfabrik* (Eterna S. A. fabrique d'horlogerie), (Eterna Ltd. Watch Factory), Grenchen. Sydney de Couon est sorti du Cons. adm. et remplacé par Ernest Strahm, de Röhrenbach, Berne, sans sign. soc.

COTES

12 décembre 1933

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 65.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	> 3500.— »
» laminé, pour doreurs	> 3575.— »
Platine	> 5.40 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

Qualités ordinaires	fr. 2.80 — 3.—
Grain fermé, petit roulé	> 3.10 — 3.30
Boart Brésil	> 3.60 — 3.80
Eclats	> 2.40 — 2.70
Carbone (Diamant noir)	> 18.— - 22.—

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Comptant

London	5 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	39-40	39-40	33-40	39-40
Cuivre	30-2/6	30-3/9	30	30-3/9
» settl. price	30-2/6	30-2/6	30-2/6	30-2/6
» électrolyt.	33-33-15/	33-33-15/	32-15-33-10/	33-5-33-10/
» best. selected	32-5-33-10/	32-5-33-10/	32-33-15/	32-5-33-10/
» wire bars	33-15	33-15/	33-10/	33-15/
Etain anglais	227-7/6	227	226-10/	227-7/6
» étranger	227-3/9	227-3/9	226-11/3	227-3/9
» settl. price	227-15/	225-5/	226-10/	227-10/
» Straits	231-15/	231-15	231	232
Nickel intérieur	225-230	225-230	225-230	225-230
Plomb anglais	11-12/6	11-11/3	11-8/9	11-10/
» étranger	11-11/3	11-12/6	11-8/9	11-8/9
» settl. price	11-12/6	11-12/6	11-10/	11-10/
Zinc	14-16/3	14-17/6	14-16/3	14-17/6
» settl. price	14-17/6	14-17/6	14-15/	14-17/6

Comptant

Paris	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	193	193	193	190
Argent	275	275	275	270
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	22.000	22.000	22.000	22.000
» iridié 25 %	30.250	30.250	30.250	30.250
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	10,20	10,20	10,20	10,20
Platinite	11,80	11,80	11,80	11,80
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London

	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				
Or (shill.)	126/11	126	126/9	126 6
Palladium (Lstg.)	4.10/	4.10/	4.10/	4.10
Platine (shill.)	155	155	155	155
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	18.5/8 18.11/16 18.9/16 18.1/2			

New-York

	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	43.5/8 43.5/8 43.1/4 43.7 8			

Escompte et change.

Suisse: Taux d'escompte	2 %
» avance s/nantissement	2 1/2 %

	Parité	Esc.	Demande	Offre
	en francs suisses	%		
France	100 Frs	20.305	2 1/2	20.20
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	16.83
U. S. A.	1 Dollar	5.18	2	3.26
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.27
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	71.70
Italie	100 Lires	27.27	3	27.12
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	41.90
Portugal	100 Escudos	22.29	6	15.80
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	207.60
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	209.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	123.10
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	3	101.80*
Autriche	100 Schilling	72.93	5	57.60*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	89.92*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3 1/2	15.38*
Estonie	100 Cour.	139.—	4 1/2	93.—
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	103.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	6-7	54.—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	86.50
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	84.50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	74.50
Finlande	100 Markka	13.05	5	7.30
Pologne	100 Zloty	58.14	5	58.20*
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	8	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	8	—
Roumanie	100 Lei	3.10	6	3.05
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	250.—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	1747.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	17.70
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	13.50
Argentine	100 Pesos	500.—	6	300.—
Bésil	100 Milreis	62.08	—	28.—
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	212.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	72.—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	53.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	82.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	91.50
Philippines	100 Pesos	258.—	—	163.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3 1/2	122.—
Chine	100 Taels	—	—	109.—
Japon	100 Yens	258.33	3.65	95.—

*) Cours du service international des virements postaux.

N.B. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Registre du commerce

Raisons sociales:

Radiations:

1/12/33. — *Ettore Nazzari*, fabrication de pierres fines pour l'horlogerie, Coldrerio.
1/12/33. — *Albert Kästli, Solis Watch*, fabrication et commerce d'horlogerie, Soleure.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

30/11/33. — *Stüdeli, Adam & Cie*, société anonyme, fabrication de vis, décolletages, etc., Soleure. Délai pour productions: 29 décembre 1933. Assemblée des créanciers: 16 janvier 1934.

Délibération sur l'homologation du concordat:

6/1/34. — *Häfliger Hans*, commerce d'horlogerie, chaînes, pendules, orfèvrerie, argenterie, Kornmarkt 8, Lucerne.

Faillites.

Ouvertures de faillites:

20/11/33. — *Aubry-Gostely, Arthur-François*, fabricant d'horlogerie, Rue du Parc 110, La Chaux-de-Fonds. Assemblée des créanciers: 14 décembre 1933. Délai pour productions: 6 janvier 1934.

24/10/33. — *I.L.O.S.A.*, horlogerie et petite mécanique, Rue Butini 20, Genève. Liquidation sommaire: Art. 231 LP. Délai pour productions: 26 décembre 1933.

21/11/33. — *Cylinder-Uhren A. G. (Cylinder Watch Company Ltd.)*, Rue de la Gare 1, Bienne. Liquidation sommaire. Délai pour productions: 29 décembre 1933.

1/12/33. — *Schweingruber Jules*, fabricant de ressorts, St-Imier. Liquidation sommaire. Art. 231 LP. Délai pour productions: 29 décembre 1933.

Clôtures de faillite:

1/12/33. — *Scherz frères*, fabricants d'horlogerie, Corgémont.

1/12/33. — *Scherz Georges*, fabricant d'horlogerie, Corgémont.

1/12/33. — *Scherz Robert*, fabricant d'horlogerie, Corgémont.

1/12/33. — *Mathez-Etienne, William*, fabricant d'horlogerie, Tramelan.

23/11/33. — *Soc. an. Junod, Ls. Ed.*, fabrique de joaillerie, Lucens.

5/12/33. — *Bürki & Cie.*, fabrique d'horlogerie, Beustyl, Rue des Pianos 55, Bienne-Madretsch.

Technicien

spécialisé depuis plus de 10 ans dans la fabrication complète des montres chronographes-compteurs, compteurs de sports tous genres, rattrapantes, etc., **cherche situation** pour époque à convenir. Certificats 1^{er} ordre à disposition.

Ecrire sous chiffre **P 5714 J** à **Publicitas St-Imier**.

FABRIQUE DE RESSORTS

RESSORTS SOIGNÉS



Temple allemand 91, 93, 96

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 23.440

Spécialité:
RESSORTS RENVERSÉS

V. GEISER & FILS

Qui peut livrer
montres-bracelets

avec simili.

Faire offres sous chiffre **P 4158 P** à **Publicitas Porrentruy**.

A vendre

Etuve électrique

de 2 mètres long sur 60 haut. 3 portes à coulisses, 3 radiateurs avec prise de courant sur lumière, coût fr. 850 céder à fr. 250, convient pour tout usage.

Offres sous chiffre **U 41288 X** à **Publicitas Genève**.

NOTZ & CO.
BIENNE

ACIER
SANDVIK

TANIC
Spécialité de brucelles fines pour régleurs
Pincés à couper, pincés aux tenons, etc.
En vente chez les Grossistes
Et dans les bons magasins de fournitures

A vendre pour cause de décès un

atelier de boîtier

Conditions avantageuses.

Ecrire sous chiffre **B 4034 C** **Publicitas Chaux-de-Fonds**.

Brevets
W. Moser, Ing. Cons.
La Chaux-de-Fonds
78, rue Léop. Robert, Tél. 22.182
Bienne
43, rue de la Gare, Tél. 52.55

Taillerie de Pierres fines et imitations



L. Naftule, GENÈVE, 11, rue Cornavin

Ajustage et calibrage. Gravure sur pierres
Assortiment complet de pierres pour bijouteries en tous genres.

PIVOTAGES

La Fabrique de Pivotages GUSTAVE SANDOZ, à St-Martin

est outillée pour livrer 3 à 400 grosses de pivotages par mois et dans tous les genres et qualités.

Demander prix et échantillons.

Téléphone 106.

Jeune Chef-règleur ou Chef de fabrication

cherche changement de situation. Bulletin 1^{re} classe Observatoire de Neuchâtel et Ecole d'horlogerie. — Certificats de premier ordre.

Offres sous chiffre **P 4051 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds**.

Dépôts
Brevets d'Invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
93, Rue Centrale, 93
Téléphone 3122

Technicien horloger

connaissant la fabrication de la petite pièce ancre est **demandé** par

Frey & Co. S. A.
Bienne.

A vendre

1 fraiseuse universelle

pour mécanicien avec tous accessoires.

Faire offre sous **case postale 26766 Bienne**.

Mouvements

3 3/4 et 4 1/4 lig. en 17 rubis, seront achetés immédiatement.

Paiement comptant. Faire offres sous chiffre **G 12266 X** à **Publicitas Bienne**.

Timbres Caoutchouc en tous genres

C. LUTHY rue Léopold Robert 48

On offre

lépines 18 lig. ancrés, or 18 kt. genre Italie, lépines 19 lign. ancrés, nickel et argent, savonnettes 15 lign. et 19 lign. ancrés, nickel, acier, plaqué, argent galonné, un poste de lépines et savonnettes Roskopf, calottes or 14 et 18 kt. 5 1/4—6 1/2 lig. et 8 3/4 lig., savonn. or 14 kt. 19 lig. Le tout à enlever de suite à prix de liquidation.

Demandez offres et échantillons sous **P 3782 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**.

Achetons

tous postes avantageux de montres, mouvements et boîtes pour l'Angleterre, Colonies et Amérique. Toutes nouveautés nous intéressent. Offres s. chiffre **Y 20209 U** à **Publicitas Bienne**.

On achèterait lot

de mouvements, ébauches et fournitures 10 1/2—12 lig. et 13 lig. ancrés A. S. ou F. H. F.

Faire offres avec prix sous **P 3783 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**.

OFFICE FIDUCIAIRE

DR F. SCHEURER & CIE

NEUVEVILLE
Tél. 46

NEUCHÂTEL
Tél. 4.19

On demande offres pour marchandises de liquidation

en Montres-bracelets Roskopf 10 1/2, 12 et 13 lig., boîtes rondes et de forme. Montres-bracelets cylindre et ancre, boîtes rondes et de forme, métal, argent, plaqué or et or, 10 1/2, 12 et 13 lig. Montres-bracelets ancre 5 1/4, 6 3/4, or 14 et 18 kt. Envoyez offres à **Mohomed Ibrahim**, Watch Merchant, 4 Radha Bazar Street, **Calcutta** (India).

Importante maison de Shanghai

recherche relations avec fabricants sérieux produisant Genres courants pour marché chinois.

Achèterait stocks bas prix.

Offres avec échantillons et prix sont à adresser à **Magno Watch**, case postale, **La Chaux-de-Fonds**.

Souhaits de Nouvel-An

Comme chaque année, „La Fédération Horlogère Suisse“ publiera dans son dernier numéro de l'année, une série **d'annonces-souhaits de Nouvel-An**, dont ci-contre un modèle de grandeur et de texte (celui-ci est variable à volonté). Grâce à cette publicité, étendue et peu coûteuse, vous pouvez supprimer l'envoi des cartes habituelles de bonne année. De plus, vous atteignez chacun et vous évitez de froisser des susceptibilités par suite d'oubli dans l'envoi des cartes.

Le dernier délai pour l'acceptation des annonces expirant le 25 décembre, nous engageons les clients à nous communiquer immédiatement le texte à publier en spécifiant bien le nombre de **cases désirées**.

Grandeur exacte d'une case.

La Maison X.
remercie son honorable clientèle, etc.
ou
La Maison X.
adresse à ses nombreux clients ses meilleurs vœux, etc.

Grandeur exacte d'une case.

Prix: 1 case fr. 6, 2 cases fr. 11,50, 3 cases fr. 16,50, 4 cases fr. 22

PUBLICITAS, Succursale de La Chaux-de-Fonds

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

Correspondances des Paquebots - Poste

SERVICE DES LETTRES.

valables du 1^{er} Décembre au 3 Janvier 1933

PAYS	Date des départs	Dernière heure pour la remise dans la boîte aux lettres à					Durée probable du trajet		
		La Chaux-de-Fonds	Genève Poste pr.	Locle	Bienne	Soleure			
EUROPE	1. Crête (via Athènes) par le train Orient-Express jusqu'à Athènes	Chaque jour	Semaine 20.20 Dimanche 20.20	le lendem. 0.30	19.30	21.55	20.30	Athènes = 5 jours Départ d'Athènes par prochaine occasion	
	2. Malte voie de Syracuse	Départ de Chiasso tous les jours, sauf le jeudi	Semaine 18.25 Dimanche 18.25	17.30	18.—	20.20	20.30	Syracuse à Malte = 11 à 12 heures	
ASIE	3. Chine (Hong-Kong, Macao), Kiauts- chou, Mandchourie, Philippines Canton, Hong-Kong, Manille, Shanghai, Tientsin via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours excepté le dimanche.	via Bâle 15.10	13.45	14.30	17.40	18.10	Hongkong = environ 25 jours Shanghai = environ 30 jours De Hongkong à Manille 3-4 fois par semaine en 2-3 jours	
	4. Penang, Malacca, Siam	Déc. 2*, 7, 9, 14, 16*, 21, 23*, 28, 30*. Janv. 4.	via Genève 20.20) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	19.30 11.—	21.55 13.20	20.30 13.40	Penang = 20 jours de Penang à Bangkok en 4 jours	
	5. Ceylan	Déc. 2**, 7, 9**, 13, 14, 16**, 21*, 23**, 28**, 30**. Janv. 4**.) via Genève 12.40) via Chiasso 11.45) via Chiasso 18.25	19.30 10.30 17.30	9.20 11.— 18.—	12.55 13.20 20.25	11.30 13.40 20.30	Colombo = 14 à 16 jours	
	6. Chypre, Palestine	Voir Egypte	—	—	—	—	—	Larnaca = 5 à 7 jours	
	7. Inde Britannique (sauf Ceylan), Aden, Chandernagor, Goa, Pondicherry, Afghanistan et Belouchistan	Déc. 2**, 7, 9**, 15*, 16**, 21, 23**, 27*, 28, 30**. Janv. 4.	via Genève (Mars.) 20.20) via Chiasso 8.35) > 11.45	le lendem. 0.30 10.30 13.—	19.30 8.— 11.—	21.50 10.— 13.20	20.30 10.30 13.40	Aden = 9 jours Bombay = 10-14 jours	
	8. Mésopotamie (Irak), Perse méridionale via Stamboul-Alep-Damas	Chaque mercredi *) Chaque samedi **)) via Chiasso 8.35) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.25 13.20	20.30 13.40	Bagdad = 9 jours	
	9. Perse septentrionale via Berlin-Varsovie-Moscou-Bakou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 8.35	7.—	8.—	10.—	10.15	Pehlevi = 9 à 11 jours	
	10. Syrie, République Libanaise, Etats des Alouftes via Stamboul-Adana	Chaque lundi, mardi, vendredi et samedi *). Chaque samedi **)) via Chiasso 18.25) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.25 13.20	20.30 13.40	Alep = 6 jours Bejrout = 7 jours Damas = 7 jours	
	11. Indes Néerlandaises, Bornéo	Déc. 2*, 7, 9*, 14***, 15***, 16*, 21**, 23*, 28, 30*. Janv. 4.	via Chiasso 18.25) via Chiasso 11.45) via Genève 12.40) via Chiasso 8.35	17.30 10.30 19.30 lend.0.30	18 11. 12.— 8.—	20.20 13.20 12.55 10.—	20.30 13.40 11.30 10.30	Sabang = 16-18 jours Batavia = 20-23 jours Padang = 22-24 jours	
	12. Singapore, Cochinchine, Annam, Tonkin	Déc. 2**, 7***, 9**, 14****, 15****, 16**, 21*, 23**, 28***, 30*. Janv. 4***.) via Genève 12.40) via Chiasso 11.45) > 18.25) > 8.35	19.30 10.30 17.30 lend.0.30	12.— 11.— 18.— 8.—	12.55 13.20 20.25 10.—	11.30 13.40 20.30 10.30	Singapore = 17-21 jours de Singapore à Saigon par la prochaine occasion	
	13. Japon, Formose, Corée via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 15.10	13.45	14.30	17.40	18.10	Shimonoseki = 14 à 17 jours Tokio = 15 à 18 jours	
	AFRIQUE	14. Egypte	Déc. 2, 16, 30, via Genève, les autres jours *) = via Chiasso	via Genève 12.20) via Chiasso 18.25	19.30 17.30	12.— 18.—	12.55 20.20	11.30 20.30	Port-Saïd = 5 jours Alexandrie = 4 jours
		15. Colonie du Cap, Natal, Orange, Rho- desia, Transvaal, Basoutoland, Be- chouanaland, Lourenço-Marquès, Mozambique	Chaque mercredi.	via Bâle 20.20 via Le Havre- Southampton	le lendem. 0.30	19.30	le lendem. 5.—	le lendem. 7.—	Capetown = 18 jours de Capetown: à Durban 48 heures à Bloemfontein 28 » à Johannesburg 30 » à Pretoria 30 » à Lourenço-Marquès 4 jours
16. Zanzibar, Afrique orient. brit.		Déc. 4***, 9**, 18***, 26*, 27*. Janv. 1***.) via Chiasso 18.25) via Chiasso 11.45) via Marseille 20.20	17.30 10.30 lend.0.30	18.— 11.— 19.30	20.20 13.20 21.50	20.30 13.40 20.30	Zanzibar = 14 à 15 jours	
AMÉRIQUE	17. Etats-Unis Amérique Nord ainsi que: Mexique, Amérique Centrale. Via New-York	Déc. 3**, 5***, 7***, 8**, 12***, 14***, 16***, 20***, 22**, 26***, 27**, 29***. Janv. 2***.	via Bâle *) 15.10 **) 11.45 via Gênes ou Bâle ***) 18.25	13.45 10.30 le lendem. 0.30 17.30	14.30 11.— 19.30 18.—	17.40 13.20 20.20 21.50	18.10 13.40 20.30 20.30	New-York = 8 à 9 jours † Dépêches soldes par poste aérienne Bâle-Cherbourg via le Havre.	
	18. Canada	Comme Etats-Unis (voir n° 17) et en outre: Déc. 1**, 7***, 14****, 21****, 22**, 27****.) via Bâle 8.35) > 11.45) > 15.10) > 18.25	7 — 10.30 13.45 17.30	8 — 11.— 14.30 18.—	10.— 13.20 17.40 20.20	10.15 13.40 18.10 20.30		
	19. Argentine, Bolivie, Brésil *), Chili, Paraguay, Uruguay) excepté Para, Pernambouc et Bahia	Déc. 2*, 7**, 10*, 14*, 15*, 16*, 19, 21**, 24*, 26***, 26**, 28**, 30*. Janv. 1*.	via Bâle (Chiasso) 11.45) > 15.10) > 20.05) via Chiasso 18.25) via Genève 10.35	10.30 13.45 le lendem. 0.30 17.30 19.30	11.— 14.30 19.30 18 — 10.—	13.20 17.40 21.55 20.20 12.55	13.40 18.10 20.30 20.30 11.30	Buenos-Ayres = 20 jours Rio de Janeiro = 16 jours de Buenos-Aires à La Paz environ 3 jours de Buenos-Ayres à Santiago et Valparaiso environ 2 jours	
AUSTRALIE	20. Australie méridionale, occidentale, Nouvelles Galles du Sud, Queens- land, Tasmanie, Nouvelle Calédo- nie, Nouvelle-Zélande, Victoria	Déc. 2*, 7, 9*, 16*, 21, 23*, 28, 30*. Janv. 4.	via Genève 20.20) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	19.30 11.—	21.55 13.20	20.30 13.40	Fremantle = 22-26 jours Adelaide = 24-28 » Melbourne = 25-29 » Sydney = 26-30 » Brisbane = 28-32 »	

Observations: L'heure indiquée comme dernière limite concerne les lettres « ordinaires » seulement, les « lettres recommandées » doivent par contre, en règle générale, être remises au guichet — au minimum — 20 minutes avant les heures prévues ci-dessus.

La désignation du port d'embarquement (via Naples, via Lisbonne, par exemple) est facultative, le bureau de poste acheminant — toujours — par la voie la plus rapide.

Il n'est acceptée aucune responsabilité quant à l'horaire ci-dessus.

■ Pour le Canada, les envois de la poste aux lettres renfermant des objets passibles des droits de douane bénéficient d'un tarif douanier réduit lorsqu'ils sont acheminés directement au Canada par la voie de la Grande-Bretagne. Ces envois doivent porter la mention « via Grande-Bretagne, paquebot canadien ».

L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

OFFICE FONDÉ EN 1913

Renseignements

Contentieux

Bulletin mensuel

Siège social :

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 21.756

Léopold Robert 42



Le 21^{me} exercice commence le 1^{er} janvier 1934; les nouveaux membres seront exonérés de la cotisation pour 1933. Pour faire partie de l'Institution, il y a lieu d'être inscrit au Registre du Commerce. Demandez sans tarder les conditions d'admission.

Téléphone 78

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

Exigez la marque

GERBER FRÈRES S. A., Delémont



Boîtes bracelets fantaisies

toutes formes et toutes grandeurs, boîtes lépines et savonnettes, nickel chromé, acier inoxydable, plaqué or, argent traité au rhodium, argent poli, nacre, métal, etc. — Lapidage soigné, lapidage courant, lapidage façon

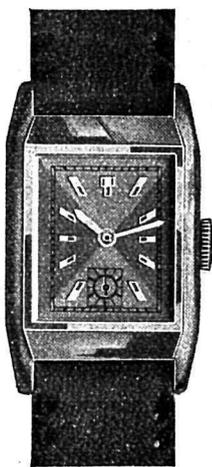
La plus grande production et la plus grande variété de modèles



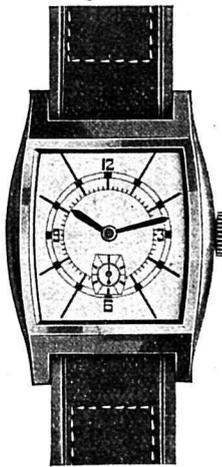
7042
5 1/4 lig.



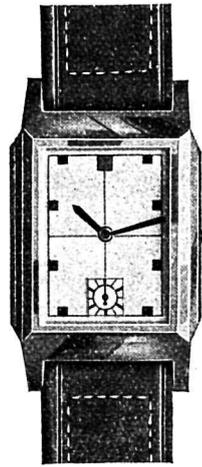
9038
8 3/4 / 12 lig.
8 3/4 et 9 lig.



11151
10 1/2 lig.



12073
8 3/4 / 13 lig. A. S.
automatique



11150
10 1/2 lig.



9091
8 3/4 / 12 lig.
8 3/4 et 9 lig.



7046
5 1/4 lig.

Catalogues complets, collections et galvanos à disposition de MM. les Fabricants d'Horlogerie.

Pierres fines pour l'Horlogerie
Grenat, saphirs, rubis, etc.

RUBIS SCIENTIFIQUES

Pierres à emboutir - Pierres à chasser

— Diamètre précis —

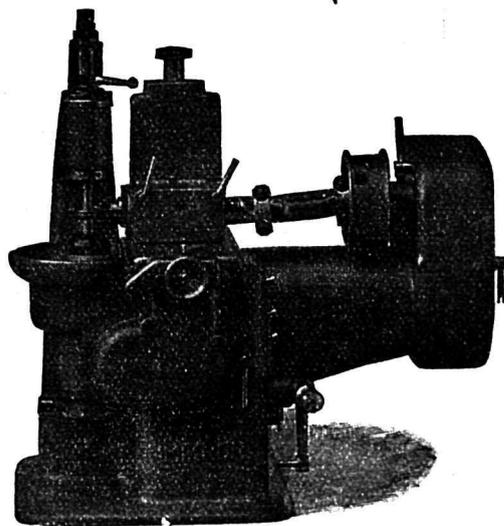
Pierres-boussoles pour compteurs électriques
Pierres pour rhabillage.

THEVRILLAT & C
PORRENTROY

LIVRAISON PAR RETOUR

2291

MIKRON S. A.



Fabrique de Machines

BIENNE

Téléphone 48,18

Machines modernes

pour la fabrication de l'ébauche.

Tours et fraiseuses d'outilleurs.